

## CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 25 JUIN 2018 A 19 HEURES 30

Etaient présents : Roger DUSAUTOIR, Maire, Christophe BEYAERT, Chantal BUISSON, Audrey CREVECOEUR, Marina LOBBEDEVY, Virginie SAINT-MACHIN, Didier SEIGRE et Claude VIEILLARD

Etaient absents : Hervé BERTELOOT, excusé, qui a donné pouvoir à Christophe BEYAERT  
Jean-Luc COURBOT, excusé, qui a donné pouvoir à Virginie SAINT-MACHIN  
Stéphane FREDERIC, excusé, qui a donné pouvoir à Didier SEIGRE  
Thérèse HOUSSIN, excusée, qui a donné pouvoir à Audrey CREVECOEUR  
Marie-Laure FLANDRIN et Fabrice GUILBERT, excusés – Sylvie LEFEBVRE

Secrétaire élue : Audrey CREVECOEUR

#### Adoption du compte rendu de la réunion précédente

Adopté à l'unanimité

#### 2018-25– ALSH Intercommunal de HOULLE – MENTQUE-NORTBECOURT – MORINGHEM et MOULLE – Aide aux Temps Libres – Renouvellement de la convention d'objectifs et de financement

Accord est donné à l'unanimité des voix pour le renouvellement de la convention d'objectifs et de financement du « Contrat Aide aux Temps Libres » proposé par la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais.

#### 2018-26– Collecte des déchets – Projet de schéma au 1er janvier 2019 sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de SAINT-OMER – Choix de la commune en matière de collecte du verre et des déchets verts

Lors de la dernière conférence des Maires, la CAPSO a présenté, le projet de schéma de collecte des déchets qui sera mis en œuvre au 1er janvier 2019 et prévoit la collecte :

- des ordures ménagères une fois par semaine,
- des emballages ménagers (collecte sélective) une fois toutes les 2 semaines avec le déploiement en parallèle de la collecte du papier-carton en apport volontaire afin de favoriser l'économie circulaire,
- des encombrants une fois par an avec possibilité pour les habitants de solliciter une collecte à la demande pour un coût de 20 € H.T. par passage.

Il revient aux communes de se prononcer sur leur choix en matière de collecte du verre et surtout des déchets verts.

Il est rappelé que la collecte des déchets verts, que ce soit en apport volontaire ou en porte à porte, est un service complémentaire à celui offert par les déchetteries du territoire et assuré du 1er avril au 31 octobre.

Actuellement, les coûts de ces services s'établissent à 5.50 €/habitant pour la collecte en apport volontaire et 9.16 €/habitant pour celle en porte à porte ; En fonction des choix opérés par les communes et des investissements nécessaires pour répondre aux demandes, ces chiffres seront susceptibles d'être revus à la hausse.

Il est précisé par ailleurs qu'en cas de choix pour la collecte en porte à porte, les habitants intéressés devront faire l'acquisition de bacs de 140 ou 240 l (3 maximum par foyer) au prix unitaire de 10 et 15 €.

M. FREDERIC, absent ce jour, a adressé un mail en Mairie pour notifier que, bien que la répercussion sur le coût par habitant ne soit pas négligeable, il est favorable à la collecte en porte à porte et en exposer les raisons : amplitude horaire journalière des déchetteries insuffisante (le rattachement de nouvelles communes à son territoire aurait notamment dû conduire la CAPSO à les élargir) – défaut d'ouverture le dimanche, le lundi toute la journée et en continu le samedi comme c'est le cas dans d'autres centres (difficultés d'accès pour les personnes qui travaillent toute la semaine / problème d'affluence le samedi) – l'ouverture d'un nouveau centre qui avait été évoqué à plusieurs reprises lors de réunions précédentes ne semble plus d'actualité.

Pour sa part, M. VIEILLARD a précisé que, lors d'une réunion portant sur ce sujet, il avait été annoncé que le montant de la TEOM allait augmenter dans les années à venir afin de récupérer auprès des contribuables le montant total du coût de traitement des déchets assuré par le SMLA et financé actuellement pour partie sur le budget de fonctionnement de la CAPSO.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de ses voix (contre : M. VIEILLARD – abstention : Mme SAINT-MACHIN), se prononce pour la collecte des déchets verts en porte à porte.

Pas de changement pour la collecte du verre qui demeurera en apport volontaire.

2018-27 – Location du logement de fonction – Renouvellement du contrat pour la période de septembre 2018 à août 2019

Comme chaque année, le loyer est révisé sur la base de l'indice INSEE du coût de la construction et varie dans les mêmes proportions que la variation dudit indice entre celui dernier paru lors de l'entrée en jouissance (4ème trimestre 1992 – 1005) et celui dernier publié lors de la révision (4ème trimestre 2017 – 1667) soit un loyer égal à 429.88 €.

A l'unanimité des voix, un avis favorable est émis pour le renouvellement du contrat de M. et Mme COURBOT avec un loyer mensuel arrondi à 430 €.

2018-28– Travaux de réaménagement de la voirie communale – Délégation de signature au Maire pour signature du marché à l'issue de la consultation des entreprises

Il a été décidé d'inscrire des crédits au budget primitif 2018 afin de poursuivre les travaux de réaménagement de la voirie communale entrepris depuis 2014.

Le cabinet INGEO, retenu pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre de cette opération, a lancé la consultation auprès des entreprises. Les dossiers seront à déposer en Mairie au plus tard le 13 juillet 2018.

Monsieur le Maire sollicite donc les membres du Conseil Municipal délégation pour signer le marché à l'issue de l'ouverture des plis.

A l'unanimité des voix, délégation est donnée à Monsieur le Maire (ou, en cas d'absence, à Monsieur VIEILLARD) pour retenir la meilleure offre et signer toutes les pièces du marché et tous documents y afférent.

2018-29– Eglise Saint Jean-Baptiste – Restauration – Contrat de maîtrise d'œuvre – Délégation de signature au Maire

Suite à l'établissement d'un diagnostic patrimonial de l'Eglise Saint Jean-Baptiste en avril 2017, il a été décidé de procéder à la restauration de l'édifice.

Une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre par procédure adaptée auprès d'un architecte du patrimoine va être lancée à cet effet et Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de signer le marché à l'issue de l'ouverture des plis.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses voix, donne délégation à Monsieur le Maire pour retenir la meilleure offre et signer toutes les pièces du marché ainsi que tous documents y afférent.

2018-30 – Adoption du compte de gestion 2017

Le compte de gestion dressé par M. BAUDRY, Trésorier Principal de SAINT-OMER, pour l'exercice 2017 est présenté aux membres du Conseil Municipal :

- Section de fonctionnement
  - Dépenses : 449 100.24 €
  - Recettes : 544 424.77 €
  - Résultat de l'exercice 2016 reporté : 200 658.05 €
  - soit un excédent de clôture de : 295 982.58 €
- Section d'investissement
  - Résultat de l'exercice 2016 reporté : - 164 853.14 €
  - Dépenses : 127 442.42 €
  - Recettes : 60 730.23 €
  - Part affectée à l'investissement (1068) : 164 853.14 €
  - soit un déficit de clôture de : - 66 712.19 €

Il est adopté à l'unanimité des voix.

2018-31 – Adoption du compte administratif 2017

M. VIEILLARD, 1<sup>er</sup> Adjoint, prend la présidence de la séance pour présenter au Conseil Municipal le compte administratif dressé par M. le Maire pour l'exercice 2017 :

- Résultat de l'exercice 2017 (fonctionnement) : 95 324.53 €
- Résultat antérieur (2016) reporté : 200 658.05 €  
295 982.58 €
- Solde exécution 2017 de la section investissement : - 66 712.19 €
- Restes à réaliser 2017
  - ↳ Dépenses : 96 150.00 €
  - ↳ Recettes : 64 550.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses voix, adopte le compte administratif 2017 et valide les décisions prises lors du vote du budget primitif 2018 à savoir inscription au compte 1068 (recette d'investissement) de la somme de 98 312.19 € et au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) de 197 670.39 €.

Lors de la réunion du 28 septembre 2017, Monsieur le Maire avait informé les membres du Conseil Municipal que les animateurs qui avaient encadré le camping pendant l'été demandaient que ce temps de travail soit indemnisé.

Il avait été décidé de proposer aux autres communes partenaires de leur attribuer une somme de 20 € par nuitée, proposition qui a été validée.

Il est donc demandé aux membres du Conseil Municipal d'acter cette décision.

A l'unanimité des voix, un avis favorable est émis pour l'octroi d'une indemnité de 20 € par nuitée aux encadrants des séjours en camping et ce, avec effet rétroactif pour l'été 2017.

#### Eclairage public

M. VIEILLARD présente le devis établi par l'entreprise EIFFAGE dans le cadre de la 3<sup>ème</sup> tranche du programme SEVE. Il s'élève à 12 402.26 € H.T. pour le remplacement de 26 luminaires et est validé à l'unanimité des voix.

Par ailleurs, suite à plusieurs réclamations enregistrées en Mairie, il avait également demandé que soit chiffrée la pose d'un éclairage dans l'allée reliant la rue des Pâquerettes et l'Impasse des Violettes. Compte tenu du coût de cette opération (1 912 € H.T.) qui ne peut bénéficier des subventions du dispositif SEVE, il est décidé d'y surseoir et de demander un devis à d'autres sociétés. Il sera également procédé à l'élagage de la haie du côté de l'ESSOR afin de bénéficier de l'éclairage du stade.

#### Questions diverses

A l'unanimité des voix, les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour l'examen des questions suivantes :

a) Stationnement

➤ à l'école : problème récurrent des parents qui stationnent leur véhicule le long des barrières de sécurité ou qui s'arrêtent sur la chaussée et empêchent toute circulation. Demander le passage de la gendarmerie.

Est également évoqué, dans le prolongement du parking de l'école, l'aménagement d'une voie entre le logement de fonction et la maison de M. et Mme LOOTEN qui déboucherait dans la rue des Fleurs.

➤ sur le trottoir le long du site de l'ancienne malterie : présence régulière d'un fourgon obligeant les piétons à emprunter la chaussée. Problème : si l'on interdit de stationner sur le trottoir à cet endroit, les véhicules sont en droit de le faire sur la chaussée et la dangerosité sera accrue compte tenu de la courbe à proximité. Qui plus est, le chantier du béguinage devrait démarrer très prochainement (M. le Maire a contacté M. CAMPION qui lui a notifié avoir désormais toutes les autorisations et que les travaux commenceraient cet été) et il ne sera plus possible de se garer à cet endroit. Il est donc décidé de surseoir à cette question ;

b) Nouvelle réglementation en matière de qualité de l'air intérieur : M. VIEILLARD donne un compte-rendu de la réunion à laquelle il a assisté ce vendredi 15 juin. L'ATMO (association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air) a présenté aux élus le dispositif réglementaire d'évaluation de la qualité de l'air intérieur dans les ERP et notamment, depuis le 1er janvier 2018, dans les établissements d'accueil d'enfants de moins de 6 ans (écoles maternelles et primaires, crèches...).

2 solutions pour établir ce contrôle : le recours à un bureau de contrôle (mesures valables 7 ans) ou l'autodiagnostic (mesures valables 2 ans) ;

c) Local des archers : Mme SAINT-MACHIN signale que le bâtiment a fait l'objet d'une tentative d'effraction les 17 ou 18 juin. Par ailleurs, elle signale le geste de M. LEROY, gérant du Bistrot Gourmand, qui a remis aux 18 jeunes du Club une veste en polaire portant l'écusson de la société des Archers et au dos le nom de son établissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15